



**Formulaire de demande à remplir
par le requérant aux fin d'obtenir
des aides financières pour le
remplacement de la pompe de
circulation de chauffage.**

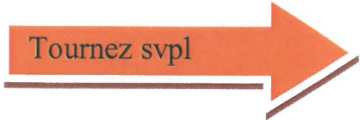
Administration communale
Service technique
90 route de Luxembourg
L-9125 Schieren

Par la présente, le (la) soussigné(e) vous prie de vouloir lui accorder une subvention pour le remplacement de la pompe de circulation de chauffage.

Nom :	
Adresse :	
N° de tél :	
Banque :	
Compte bancaire :	LU <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

Informations sur les pompes de circulation :

Type de la pompe de circulation remplacée :	
Puissance de la pompe de circulation remplacée :	
Type de la nouvelle pompe de circulation électronique :	
Classe énergétique de la nouvelle pompe de circulation électronique :	
Installateur :	
Date de mise en service :	

Tournez svpl 



**Formulaire de demande à remplir
par le requérant aux fins d'obtenir
des aides financières pour le
remplacement de la pompe de
circulation de chauffage.**

Conditions à respecter :

- ❖ Le bénéfice des dispositions du règlement communal s'applique aux pompes de circulation acquises après le 1^{er} avril 2016
- ❖ La consommation d'énergie de la nouvelle pompe de circulation doit être obligatoirement inférieure à celle qui a été remplacée
- ❖ Une copie de la facture dûment acquittée est à joindre à la présente.
La facture comprendra obligatoirement les informations ci-après:
 - 1) la désignation exacte de la nouvelle pompe de circulation
 - 2) la date d'installation de cette nouvelle pompe

Date : _____

Signature : _____

Réservé à l'Administration communale :

La présente demande est : approuvée
 refusée / motif : _____

Montant de la subvention : _____ €

Vérfifié et trouvé conforme aux dispositions de la réglementation en vigueur.

Commune de Schieren, le _____

Le collège échevinal